



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DES PHARMACIENS

5 septembre 2023

CPAM du Territoire de Belfort

07/09/2023

SOMMAIRE

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

04

POINTS DIVERS

VALIDATION DU COMPTE- RENDU DU 7/03/2023

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ AU 30 JUIN 2023

STATISTIQUES DE DÉPENSES

Commission départementale des pharmaciens - TERRITOIRE DE BELFORT

Source SNDS AMOS le 03/08/2023

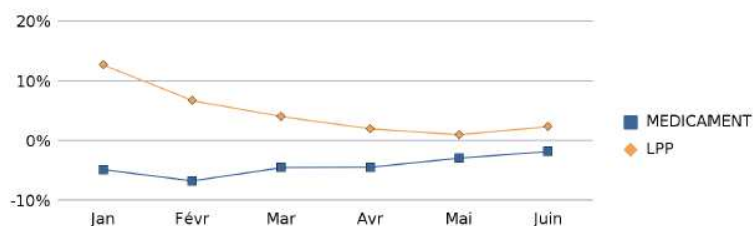
Période de remboursement du 01/01/2023 au 30/06/2023

Montants présentés en base de remboursement

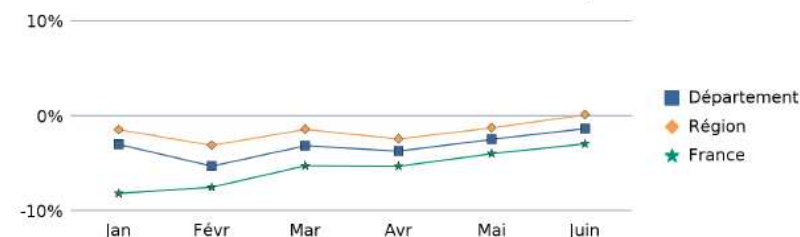
Prestations		Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
MEDICAMENT	Médicaments classiques	22 184 939	-1,9%	441 325	1,3%			440 895	-50,4%	23 067 159	-3,6%	-3,9%	-8,2%
	Médicaments divers	8 844 624	3,3%	775	12,3%			64 864	16,3%	8 910 262	3,4%	10,6%	9,5%
Total MEDICAMENT		31 029 564	-0,5%	442 099	1,3%			505 759	-46,5%	31 977 422	-1,8%	-0,2%	-3,5%
LPP	Appareils matériels de traitements	2 584 611	2,2%	44 350	20,5%			36 738	-5,6%	2 665 699	2,4%	1,9%	1,8%
	Articles de pansements	818 357	0,8%	10 374	-35,8%			16 798	10,3%	845 530	0,3%	4,3%	2,2%
	Autres frais LPP	10 384	29,3%	570	NS			211	NS	11 164	37,4%	9,2%	1,3%
	Orthèses	752 190	4,3%	10 421	29,1%			10 815	-11,5%	773 426	4,3%	5,6%	3,1%
Total LPP		4 165 542	2,4%	65 716	7,7%			64 561	-2,9%	4 295 819	2,4%	3,1%	2,1%
AUTRES	Autres rémunérations	76 950	-1,0%							76 950	-1,0%	-6,7%	-4,2%
	ROSP	177 389	-3,4%							177 389	-3,4%	1,0%	-2,1%
Total AUTRES		254 339	-2,7%							254 339	-2,7%	-2,4%	-2,9%
TOTAL		35 449 444	-0,2%	507 815	2,1%			570 320	-43,6%	36 527 579	-1,3%	0,1%	-2,9%

- Médicaments Classiques : PH1, PH2, PH4, PH7, etc...
- Médicaments Divers : médicaments d'exception, vaccin anti-grippe, ROR, hormones croissance, antirétroviraux, etc...
- Appareils Matériels de Traitement : assistance respiratoire, oxygénothérapie, matériel traitement à domicile, etc...
- Autres Frais LPP : optique, surdit , proth se externe, v hicules pour handicap s physiques, etc...
- Autres r mun rations : facturation feuille de soins, aide outil de mise de   jour, r mun ration de garde etc...

Evolution des montants par prestation (P.C.A.P)



Evolution des montants (P.C.A.P) - Total poste



STATISTIQUES DE DÉPENSES (1/2)

Poste MEDICAMENT

PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	
Médicaments classiques	021 : COTE-D'OR	80 934 505	-3,8%	8 343 618	4,4%			3 602 780	-0,4%	92 880 903	-3,0%	
	025 : DOUBS	84 450 687	-6,6%	5 546 915	-4,8%			1 423 946	-7,9%	91 421 548	-6,5%	
	039 : JURA	39 869 059	-3,9%	4 149 994	-4,0%			1 091 733	-7,2%	45 110 785	-4,0%	
	058 : NIEVRE	35 221 939	-3,1%	4 278 835	0,1%			1 715 937	-7,3%	41 216 711	-3,0%	
	070 : HAUTE-SAONE	37 403 201	-4,9%	4 236 774	1,4%			1 154 765	-0,2%	42 794 740	-4,1%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	88 071 030	-2,2%	10 444 958	2,2%			2 780 222	-3,0%	101 296 209	-1,8%	
	089 : YONNE	54 199 050	-5,7%	6 343 195	4,3%			1 758 803	-12,1%	62 301 048	-5,0%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	22 184 939	-1,9%	441 325	1,3%			440 895	-50,4%	23 067 159	-3,6%	
			442 334 410	-4,2%	43 785 613	1,1%			13 969 081	-7,5%	500 089 105	-3,9%
		FRANCE	10 237 256 371	-8,8%	785 453 181	0,0%			311 046 974	-6,8%	11 333 756 525	-8,2%
Médicaments divers	021 : COTE-D'OR	39 007 568	11,8%	8 713	7,9%			400 713	-27,2%	39 416 994	11,2%	
	025 : DOUBS	36 284 351	9,6%	8 121	-0,6%			372 193	8,4%	36 664 665	9,6%	
	039 : JURA	17 840 057	10,4%	4 642	-3,1%			132 332	-36,9%	17 977 031	9,8%	
	058 : NIEVRE	13 849 534	8,9%	5 065	1,0%			194 206	-33,7%	14 048 805	8,0%	
	070 : HAUTE-SAONE	15 730 322	20,8%	3 886	0,5%			281 649	-9,0%	16 015 857	20,1%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	37 567 773	10,8%	9 735	8,1%			796 456	14,7%	38 373 964	10,9%	
	089 : YONNE	25 508 197	10,0%	10 087	10,4%			300 808	15,5%	25 819 092	10,1%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	8 844 624	3,3%	775	12,3%			64 864	16,3%	8 910 262	3,4%	
			194 632 427	10,9%	51 024	4,7%			2 543 221	-6,4%	197 226 672	10,6%
		FRANCE										

Poste AUTRES

PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	
Autres rémunérations	021 : COTE-D'OR	441 290	-16,5%							441 290	-16,5%	
	025 : DOUBS	569 810	0,3%							569 810	0,3%	
	039 : JURA	293 550	-10,3%							293 550	-10,3%	
	058 : NIEVRE	291 270	-3,4%							291 270	-3,4%	
	070 : HAUTE-SAONE	287 850	-5,8%							287 850	-5,8%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	533 900	-3,1%							533 900	-3,1%	
	089 : YONNE	379 810	-9,6%							379 810	-9,6%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	76 950	-1,0%							76 950	-1,0%	
			2 874 430	-6,7%							2 874 430	-6,7%
		FRANCE	47 128 510	-4,2%							47 128 510	-4,2%
ROSP	021 : COTE-D'OR	720 034	2,3%							720 034	2,3%	
	025 : DOUBS	739 334	3,2%							739 334	3,2%	
	039 : JURA	336 806	-4,5%							336 806	-4,5%	
	058 : NIEVRE	326 802	4,9%							326 802	4,9%	
	070 : HAUTE-SAONE	332 434	1,5%							332 434	1,5%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	775 293	2,6%							775 293	2,6%	
	089 : YONNE	429 882	-3,9%							429 882	-3,9%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	177 389	-3,4%							177 389	-3,4%	
			3 837 974	1,0%							3 837 974	1,0%
		FRANCE	84 800 920	-2,1%							84 800 920	-2,1%

STATISTIQUES DE DÉPENSES (2/2)

Poste LPP

PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	
Appareils matériels de traitements	021 : COTE-D'OR	7 283 151	1,9%	574 135	2,0%			251 443	-5,0%	8 108 730	1,7%	
	025 : DOUBS	9 413 188	1,8%	612 981	-3,2%			131 463	-5,0%	10 157 632	1,4%	
	039 : JURA	3 813 833	4,0%	362 300	-1,2%			89 134	6,3%	4 265 266	3,6%	
	058 : NIEVRE	3 672 934	5,0%	333 287	-4,7%			149 494	-2,4%	4 155 715	3,9%	
	070 : HAUTE-SAONE	4 594 147	3,4%	452 442	4,0%			122 733	14,7%	5 169 323	3,7%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	8 349 292	2,2%	844 548	-1,0%			243 727	-10,9%	9 437 567	1,5%	
	089 : YONNE	5 142 328	0,0%	440 153	-4,1%			122 288	-5,7%	5 704 769	-0,5%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	2 584 611	2,2%	44 350	20,5%			36 738	-5,6%	2 665 699	2,4%	
			44 853 485	2,3%	3 664 196	-0,9%			1 147 020	-3,5%	49 664 701	1,9%
		FRANCE	1 134 954 076	2,2%	77 537 478	-2,0%			31 786 985	-2,6%	1 244 278 540	1,8%
Articles de pansements	021 : COTE-D'OR	2 786 729	6,9%	235 903	-3,0%			126 330	-7,5%	3 148 962	5,4%	
	025 : DOUBS	3 158 191	2,4%	187 755	-2,1%			53 744	-6,6%	3 399 690	2,0%	
	039 : JURA	1 301 168	5,2%	131 415	-4,0%			30 497	33,0%	1 463 081	4,7%	
	058 : NIEVRE	1 396 744	7,8%	193 912	3,9%			72 347	6,0%	1 663 003	7,2%	
	070 : HAUTE-SAONE	1 604 404	5,8%	175 553	1,7%			56 707	51,6%	1 836 665	6,4%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	3 327 864	8,3%	350 234	4,2%			120 300	-9,3%	3 798 398	7,2%	
	089 : YONNE	2 151 588	1,0%	203 791	-11,3%			53 844	-17,5%	2 409 224	-0,6%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	818 357	0,8%	10 374	-35,8%			16 798	10,3%	845 530	0,3%	
			16 545 046	5,0%	1 488 938	-1,6%			530 567	-1,0%	18 564 552	4,3%
		FRANCE	399 724 884	2,5%	26 865 617	-1,5%			12 152 193	-1,1%	438 742 694	2,2%
Autres frais LPP	021 : COTE-D'OR	92 693	19,8%	7 366	-2,5%			3 125	47,8%	103 184	18,5%	
	025 : DOUBS	94 537	21,7%	4 431	48,3%			643	-61,9%	99 610	20,9%	
	039 : JURA	37 154	-1,8%	3 464	14,5%			690	-38,6%	41 309	-1,6%	
	058 : NIEVRE	64 077	16,3%	6 166	-4,1%			5 638	179,5%	75 882	19,4%	
	070 : HAUTE-SAONE	46 923	-7,4%	5 917	-3,2%			1 945	23,4%	54 785	-6,1%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	95 979	-8,4%	10 078	-32,5%			3 037	27,5%	109 095	-10,7%	
	089 : YONNE	108 387	20,1%	10 613	7,7%			3 725	100,6%	122 726	20,3%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	10 384	29,3%	570	#####			211	135,5%	11 164	37,4%	
			550 135	9,6%	48 607	-4,5%			19 014	48,0%	617 756	9,2%
		FRANCE	21 517 353	2,2%	1 607 258	-7,6%			656 311	-4,4%	23 780 922	1,3%
Orthèses	021 : COTE-D'OR	2 750 014	9,2%	161 975	6,2%			83 540	6,9%	2 995 529	9,0%	
	025 : DOUBS	3 195 157	2,9%	140 496	-2,8%			53 332	6,8%	3 388 985	2,7%	
	039 : JURA	1 262 593	5,1%	84 509	-0,5%			24 868	-5,6%	1 371 969	4,5%	
	058 : NIEVRE	919 176	7,2%	80 579	3,4%			27 823	-5,0%	1 027 578	6,6%	
	070 : HAUTE-SAONE	1 291 819	5,5%	93 905	1,0%			32 330	9,3%	1 418 055	5,3%	
	071 : SAONE-ET-LOIRE	2 410 040	5,8%	197 612	0,4%			57 247	-4,4%	2 664 899	5,1%	
	089 : YONNE	1 482 101	8,2%	112 679	7,6%			32 295	9,5%	1 627 075	8,1%	
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	752 190	4,3%	10 421	29,1%			10 815	-11,5%	773 426	4,3%	
			14 063 091	5,9%	882 176	2,3%			322 250	2,3%	15 267 517	5,6%
		FRANCE	350 174 930	3,3%	17 188 787	0,5%			7 730 790	-0,5%	375 094 506	3,1%

STATISTIQUES DE DÉPENSES: DÉTAIL FOURNISSEURS/ PHARMACIENS

Période de remboursement du 01/01/2023 au 30/06/2023

Montants présentés en base de remboursement

Montants

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)	
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP			
LPP Titre 1	Appareils matériels de traitements	12 817 919	7,7%	786 894	9,6%			267 824	-13,0%	13 872 636	7,3%	6,8%	7,9%
	Articles de pansements	2 791	NS							2 791	NS	9,5%	9,1%
Total LPP Titre 1		12 820 710	7,7%	786 894	9,6%			267 824	-13,0%	13 875 427	7,3%	6,9%	7,9%
LPP Titre 2	Appareils de surdité	6 396	-37,4%							6 396	-37,4%	29,5%	19,7%
	Optiques	6 565	12,7%		NS			79	0,0%	6 644	12,6%	-2,2%	-8,3%
	Orthèses	13 206	-77,3%	58	-95,1%			347	-67,6%	13 610	-77,4%	-15,2%	-0,3%
	Orthoprothèses	56 698	44,7%							56 698	44,7%	6,9%	7,5%
	Podo orthèses	56	NS							56	NS	1,0%	1,9%
	Prothèses externes non orthopédiques	7 376	18,8%		NS					7 376	9,7%	-15,3%	5,4%
	Prothèses oculaires et faciales	3 465	31,8%							3 465	31,8%	NS	4,6%
Total LPP Titre 2		95 762	-23,2%	58	-96,3%			426	-66,4%	94 245	-24,6%	0,9%	4,6%
LPP Titre 4	Véhicules pour handicapés	229 515	-2,8%	996	-76,6%			892	-69,6%	231 404	-4,6%	10,5%	4,8%
Total LPP Titre 4		229 515	-2,8%	996	-76,6%			892	-69,6%	231 404	-4,6%	10,5%	4,8%
Autres	Autres frais LPP	13	-97,9%	14	NS					27	-95,6%	12,2%	21,1%
	Autres rémunérations	2 850	NS							2 850	NS	NS	803,3%
Total Autres		2 863	NS	14	NS					2 877	NS	NS	2,4%
TOTAL		13 146 850	7,2%	787 962	8,6%			269 142	-13,5%	14 203 954	6,8%	6,3%	6,6%

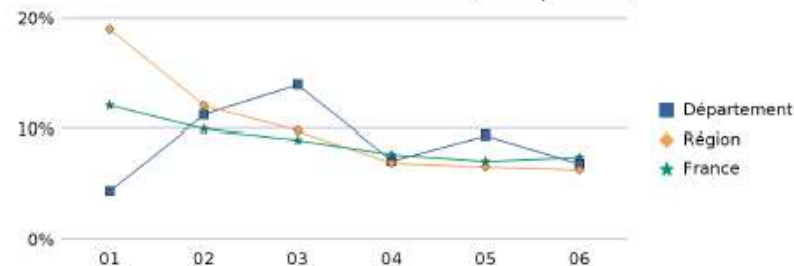
[Lien](#)

Répartition des montants par prestation



■ LPP Titre 1
■ LPP Titre 2
■ LPP Titre 4
■ Autres

Evolution des montants (P.C.A.P) par mois - Total poste

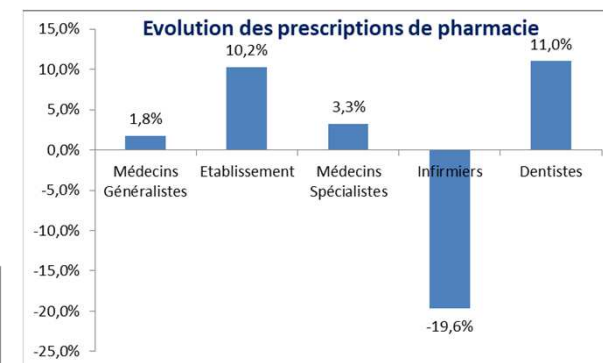
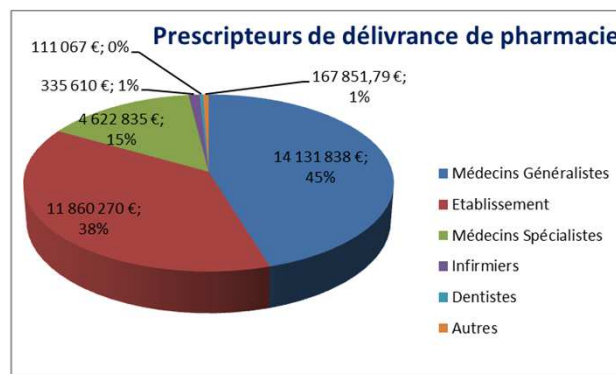
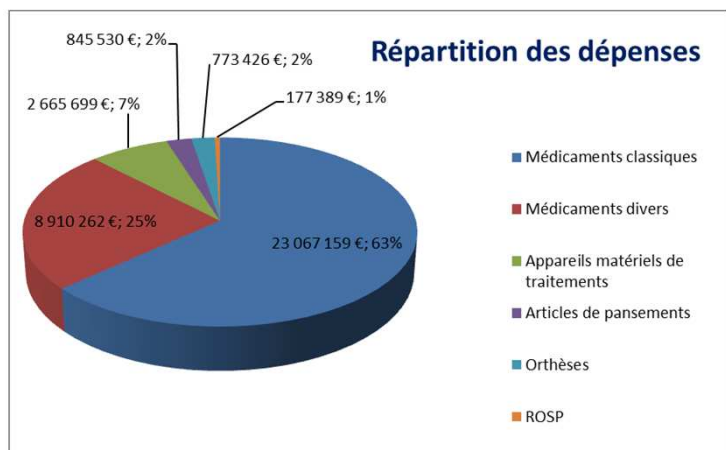


PCAP = Période Comparable Année Précédente
Activité des fournisseurs installés dans le département
Fournisseurs dont la nature d'activité est comprise dans la liste : 60;61;62;63;64;65;66;67;68

STATISTIQUES DE DÉPENSES: LES PRINCIPAUX POINT À RETENIR

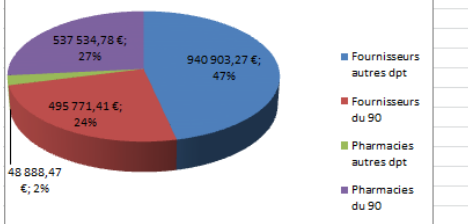
- ❖ Les dépenses en pharmacie sont en baisse sur le 1^{er} semestre 2023 (-484 406€ ou -1,3%) alors qu'en BFC les dépenses sont stables (+0,1%). Paradoxalement, on peut dire que les dépenses sont malgré tout en légère hausse. En effet, si on exclut le code acte PMR (-97% ou -2 178 878€), les dépenses en pharmacie ont augmenté de +4,9% (+1 694 472,58 €).
- ❖ Les dépenses de médicaments classiques représentent 63% des dépenses totales et sont en forte baisse – mais en hausse en excluant les actes PMR (+ 6% soit + 1 308 153,75€)
- ❖ Les hausses sont conséquentes pour la pharmacie à 65% (PH7) (+7,8% ou + 1 062 123€) et donc les honoraires de dispensation liés (HG7) (+29% ou +58 498€)
- ❖ Médicaments divers: la hausse est concentrée sur les médicaments d'exception (+3,8%) notamment KAFTRIO- STELARA-REPATHA
- ❖ LPP: tous les types de LPP sont en hausse excepté les pansements – l'augmentation limitée de 0,5% des MAD limite l'augmentation générale.

- ❖ Les médecins généralistes sont les plus gros prescripteurs avec 45% des prescriptions suivis par les établissements (38%). Pour ces derniers, la hausse est conséquente avec +10,2%.
- ❖ Réduction de 21% soit 86 082€ des dépenses initiées avec comme prescripteur CH Bouloche
- ❖ 258 119,78€ facturés avec le numéro du CH Bouloche sur ce 1^{er} semestre
- ❖ Les dépenses initiées par des prescripteurs du 90 évoluent de -2,5%

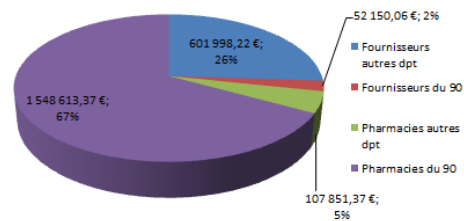


STATISTIQUES DE DÉPENSES: DÉTAIL FOURNISSEURS/ PHARMACIENS

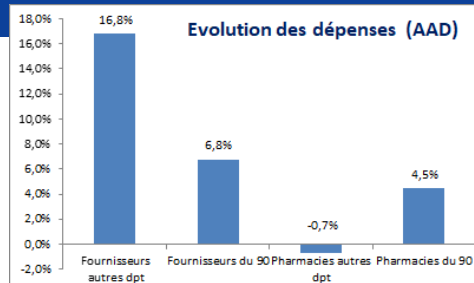
Répartition des délivrances des autres accessoires de traitement à domicile (AAD)



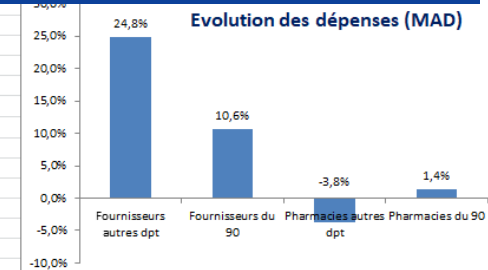
Répartition des délivrances des matériels et appareils de traitement divers (MAD)



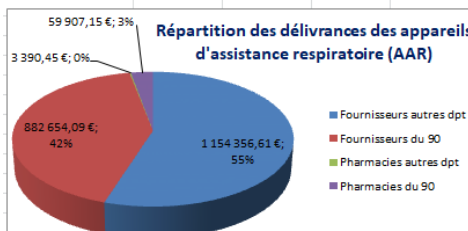
Evolution des dépenses (AAD)



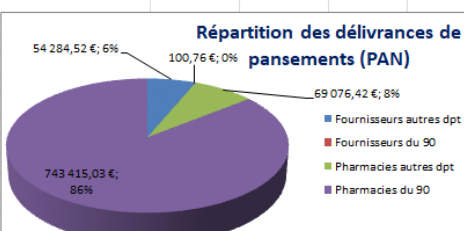
Evolution des dépenses (MAD)



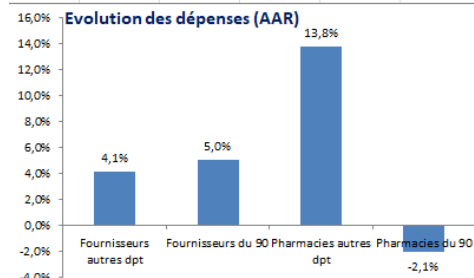
Répartition des délivrances des appareils d'assistance respiratoire (AAR)



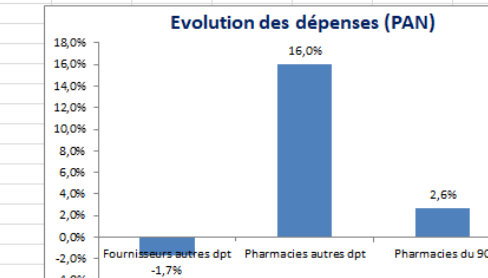
Répartition des délivrances de pansements (PAN)



Evolution des dépenses (AAR)



Evolution des dépenses (PAN)



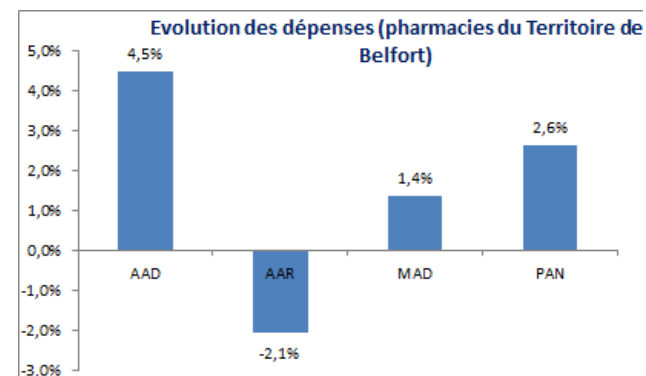
AAD / départements	2023	2022	évol %
Total général	2 023 098	1 833 541	10,3%
total fournisseurs	1 436 674,68 €	1 269 765,23 €	13,1%
Fournisseurs autres dpt	940 903,27 €	805 435,01 €	16,8%
Fournisseurs du 90	495 771,41 €	464 330,22 €	6,8%
total pharmacie	586 423,25 €	563 775,68 €	4,0%
Pharmacies autres dpt	48 888,47 €	49 212,17 €	-0,7%
Pharmacies du 90	537 534,78 €	514 563,51 €	4,5%

MAD / départements	2023	2022	évol %
Total général	2 310 613	2 169 392	6,5%
total fournisseurs	654 148,28 €	529 347,34 €	23,6%
Fournisseurs autres dpt	601 998,22 €	482 184,68 €	24,8%
Fournisseurs du 90	52 150,06 €	47 162,66 €	10,6%
total pharmacie	1 656 464,74 €	1 640 044,64 €	1,0%
Pharmacies autres dpt	107 851,37 €	112 120,79 €	-3,8%
Pharmacies du 90	1 548 613,37 €	1 527 923,85 €	1,4%

AAR / départements	2023	2022	évol %
Total général	2 100 308	2 012 778	4,3%
total fournisseurs	2 037 010,70 €	1 948 619,31 €	4,5%
Fournisseurs autres dpt	1 154 356,61 €	1 108 396,32 €	4,1%
Fournisseurs du 90	882 654,09 €	840 222,99 €	5,0%
total pharmacie	63 297,60 €	64 159,11 €	-1,3%
Pharmacies autres dpt	3 390,45 €	2 980,15 €	13,8%
Pharmacies du 90	59 907,15 €	61 178,96 €	-2,1%

PAN / départements	2023	2022	évol %
Total général	866 877	839 187	3,3%
total fournisseurs	54 385,28 €	55 231,52 €	-1,5%
Fournisseurs autres dpt	54 284,52 €	55 215,05 €	-1,7%
Fournisseurs du 90	100,76 €	16,47 €	511,8%
total pharmacie	812 491,45 €	783 955,96 €	3,6%
Pharmacies autres dpt	69 076,42 €	59 564,77 €	16,0%
Pharmacies du 90	743 415,03 €	724 391,19 €	2,6%

Evolution des dépenses (pharmacies du Territoire de Belfort)



02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

LOI RIST: INFORMATION TRANSVERSALE

La loi 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé a prévu des évolutions concernant plusieurs professions de santé. Elle prévoit notamment dans certaines conditions un accès direct aux IPA, aux infirmiers, aux masseurs-kinésithérapeutes ainsi qu'aux orthophonistes. Des évolutions des compétences des pédicures-podologues (possibilité de prescrire des orthèses plantaires et d'effectuer directement la gradation du risque podologique) sont également prévues par cette loi.

1- pédicures-podologues- mesures d'application immédiate 21/05/2023

Prescription d'orthèses plantaires en première intention

2- orthophonistes – mesures applicables à compter de mi juillet

Pratiquer leur art sans PM s'ils exercent en établissement de santé, établissements et les services sociaux et médico sociaux recevant les personnes handicapées adultes ou structures d'exercice coordonné (uniquement ESP, CDS et MSP)

3- masseurs- kinésithérapeutes – les négociations conventionnelles intégreront ces éléments

Pratiquer leur art sans PM s'ils exercent en établissement de santé, établissements et les services sociaux et médico sociaux ou structures d'exercice coordonné (uniquement ESP, CDS et MSP) – limitation du nombre de séances à 8 en l'absence de diagnostic médical initial. Avec report dans DMP.

4- divers

PDSA pour les sages –femmes – adaptation PDSA dentaire (en attente de décret d'application)

IPA: participation à la PDSA –accès direct en exercice coordonné, hôpital, clinique, ESMS (hors CPTS) pour prendre en charge la prévention et le traitement de plaies et prescrire des examens complémentaires et des produits de santé avec report dans DMP –

Chirurgiens dentistes et CDS: création d'une profession d'assistant en médecine bucco dentaire avec élargissement des compétences aux actes d'imagerie à visée diagnostic, prophylactique, orthodontique et cosmétique et à des soins post-chirurgicaux (création du métier d'assistant dentaire de niveau II).

RÉMUNÉRATION ROSP DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ ET AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS (ROSP REMU NUM)

Cette rémunération fait l'objet de 2 vagues de paiement :

- La première vague de paiement concerne les officines qui ont déclaré participer à un exercice coordonné en 2022
- La seconde vague concerne le reste des officines éligibles à cette rémunération

Date du versement	30 mars 2023	11 avril 2023
Nombre d'officines concernées	18 officines	31 officines
Montant total	78 364,84€	99 023,75€
Montant moyen	4 353,60€	3 194,31€
Variable mini- maxi	3062,67€ - 6850,82€	1790,77€ - 9289,07€
Commentaires	Indus à venir en lien avec exercice coordonné	

RÉMUNÉRATION ROSP BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ (BUPS)

La ROSP BUPS a fait l'objet d'un versement en date du 3 avril 2023

Le versement a concerné 36 officines pour un montant total de 11 650,95€

La moyenne/ officine est de 323,64€ avec des variables comprises entre 133,33€ et 445,45€

Les pharmaciens ont été informés du paiement effectif de cette rémunération par retour d'information type Noémie.

L'information sur le paiement de cette rémunération apparaîtra sur ameli pro et dans le PAM.

RÉMUNÉRATION DIVERSES

- Rémunération Dispensation à l'unité des médicaments

versement réalisé vers le 21/03 - 45 pharmacies concernées pour un montant total de 1061€ - moyenne 24€- variable entre 1€ et 110€

- Rémunération remise de kits de dépistage du cancer colorectal

versement réalisé vers le 13/03 - 27 pharmacies concernées pour un montant total de 830€ - moyenne 31€- variable entre 5€ et 65€

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

SUIVI DES MISSIONS DES PHARMACIENS (À FIN MAI)

Mission réalisées par les officines de ville de BFC - cumul 12 derniers mois à fin mai 2023

	Accompagnements patients		Aide à la téléconsultation		TROD Angine			Kits dépistage cancer colorectal (depuis 06/22)		Entretiens femme enceinte (depuis 11/22)		Vaccinations*	
	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	% d'actes non prescrits	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines
Côte-d'Or	635	30%	719	10%	431	71%	39%	5 288	92%	106	18%	92 329	99%
Doubs	81	8%	2 379	18%	596	71%	46%	3 026	80%	25	5%	85 081	99%
Jura	578	33%	1 350	17%	340	79%	42%	2 012	84%	28	10%	46 390	93%
Nièvre	38	20%	1 701	23%	199	53%	37%	1 086	78%	6	5%	37 710	91%
H.-Saône	377	13%	508	15%	147	58%	40%	1 432	89%	14	6%	34 163	99%
S.-et-Loire	516	19%	5 234	24%	929	60%	51%	7 225	85%	87	12%	117 851	98%
Yonne	479	21%	6 138	45%	597	46%	54%	2 797	89%	32	5%	58 951	100%
T. de Belfort	15	22%	771	27%	147	64%	37%	816	84%	27	22%	22 537	96%
BFC	2 719	20%	18 800	21%	3 386	62%	45%	23 682	85%	325	10%	495 012	98%

Source : ERASME régional – RG seul

*Toutes vaccinations : grippe, covid, et autres vaccins depuis le 7/11/22

Mission réalisées par les officines de ville de BFC - ANNEE 2022

Dpt	Accompagnements patients		Aide à la téléconsultation		TROD Angine			Kits dépistage cancer colorectal (depuis 06/22)		Entretiens femme enceinte (depuis 11/22)		Vaccinations*	
	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes		Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines
Côte-d'Or	557	30%	599	9%	170		25%	710	60%	19	6%	113 859	99%
Doubs	110	7%	1 102	14%	157		29%	533	52%	5	2%	106 249	100%
Jura	559	28%	936	16%	159		32%	428	64%	7	5%	59 882	96%
Nièvre	23	20%	1 097	21%	50		23%	246	52%	0	0%	49 544	91%
H.-Saône	303	12%	359	12%	44		23%	220	60%	5	4%	44 563	100%
S.-et-Loire	442	19%	3 836	19%	366		33%	432	45%	31	6%	146 025	100%
Yonne	333	18%	4 922	37%	207		31%	482	55%	0	0%	73 625	100%
T. de Belfort	102	22%	489	24%	58		24%	140	55%	2	4%	29 494	98%
BFC	2 429	19%	13 340	18%	1 211		28%	3 191	54%	69	4%	623 241	99%

Source : ERASME régional – RG seul

*Toutes vaccinations : grippe, covid, et autres vaccins depuis le 7/11/22

SUIVI DES MISSIONS DES PHARMACIENS (À FIN MAI)

REMISE DU KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL EN OFFICINE

Les kits de dépistage organisés du cancer colorectal peuvent être remis par le pharmacien après avoir suivi la formation organisée dédiée par l'un des centres de dépistage de coordination des cancers (CRCDC) dont les coordonnées sont disponibles ici.

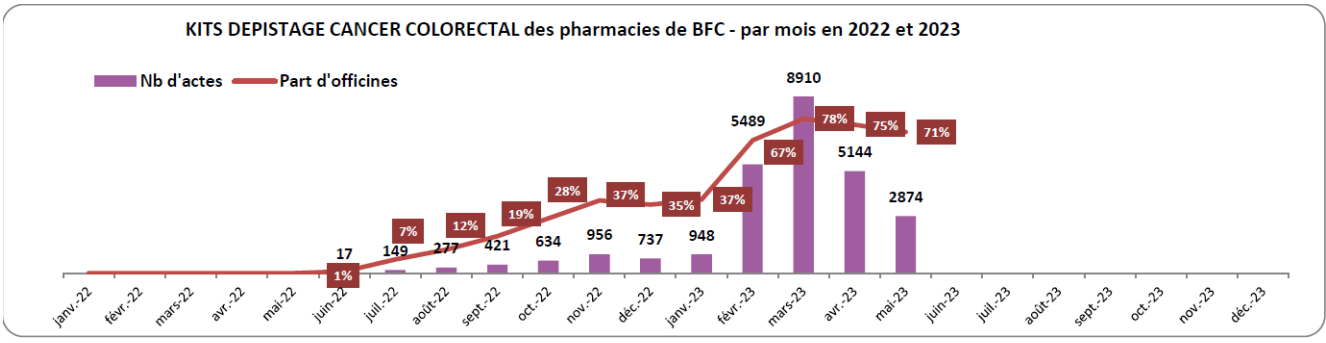
Les kits de dépistage vierges peuvent être commandés gratuitement par le pharmacien d'officine sur le portail ameli.pro.

AVRIL 2022

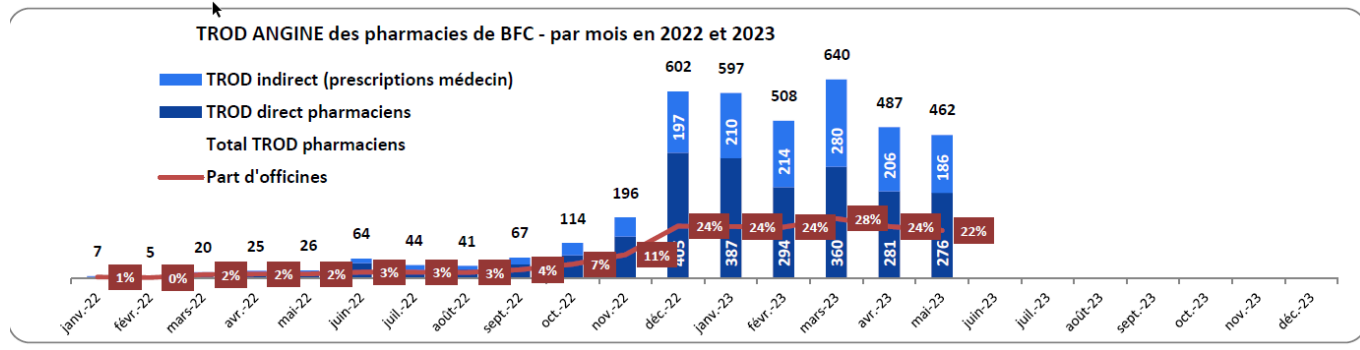
Le circuit de remise du kit de dépistage du cancer colorectal en officine

```

    graph TD
      A[Personne de 50-74 ans qui se présente au comptoir avec ou sans invitation] --> B[Le pharmacien donne une information générale sur le dépistage du cancer colorectal et sur son importance pour réaliser l'auto-questionnaire]
      B --> C{Personne non éligible (personne à risque élevé ou très élevé ou ayant déjà réalisé un dépistage dans les 2 ans) / Personne éligible}
      C --> D[Le pharmacien ne remet pas de kit de dépistage]
      C --> E[Le pharmacien remet le kit de dépistage, précise que le kit doit être utilisé avant sa date de péremption, présente les modalités d'utilisation du kit et s'assure de la bonne compréhension de la personne]
      E --> F{Dans le cas d'une personne à risque élevé ou très élevé, le pharmacien l'oriente vers son médecin traitant ou tout autre médecin désigné par la personne pour une prise en charge médicale appropriée}
      E --> G{Personne avec invitation / Personne sans invitation}
      G --> H[Le pharmacien colle sur la fiche d'identification l'étiquette avec les coordonnées de la personne et le cas échéant toutes les informations à la main et complètes à la main les informations sur le médecin traitant ou désigné]
      G --> I[Le pharmacien complète à la main la fiche d'identification, et les informations sur le médecin traitant ou désigné]
      H --> J[Il colle l'étiquette dédiée avec les coordonnées de la personne sur le façon de prélèvement]
      I --> K[Il complète et colle l'étiquette avec les coordonnées de la personne sur le façon de prélèvement]
      J --> L[Le pharmacien informe la personne des limites de ce dépistage, des suites éventuelles et de la conduite à tenir en cas de résultat positif]
      K --> L
      L --> M[Le pharmacien informe de la remise du kit par message sécurisé le ou les (s) médecin(s) destinataire(s) des résultats, sauf en cas d'apposition expresse de la personne]
      M --> N[Si la personne se présente à nouveau au comptoir, le pharmacien vérifie que le test a été réalisé auprès de la personne et dans le cas contraire, rappelle à la personne l'importance de se faire dépister.]
      N --> O[Remise du kit de dépistage du cancer colorectal en officine]
  
```



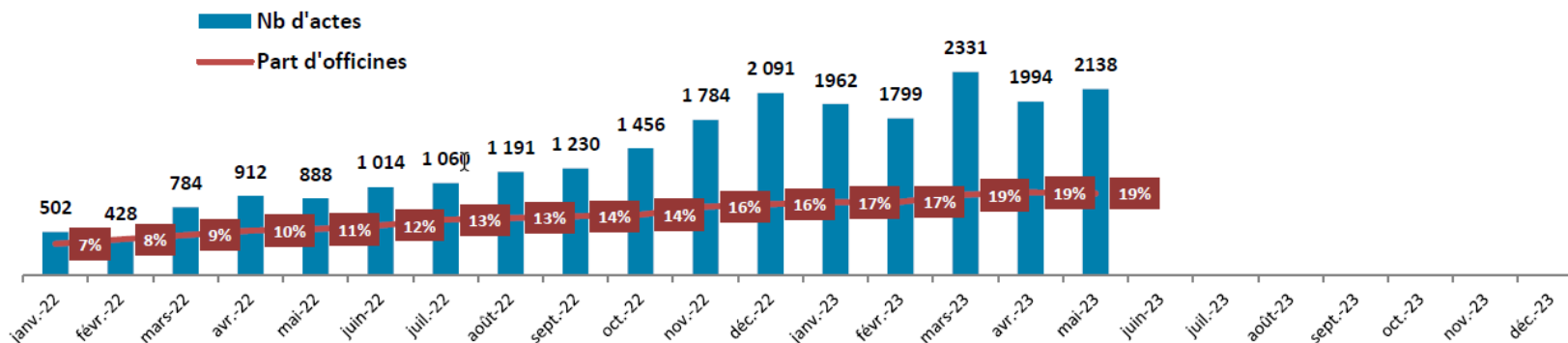
42 pharmacies ont remis 965 kits de dépistage depuis juin 2022 (140 en 2022)- ci-joint le mémo de remise à votre disposition



18 pharmacies ont réalisé 168 TROD angine dont 108 sans prescription

SUIVI DES MISSIONS DES PHARMACIENS (À FIN MAI)

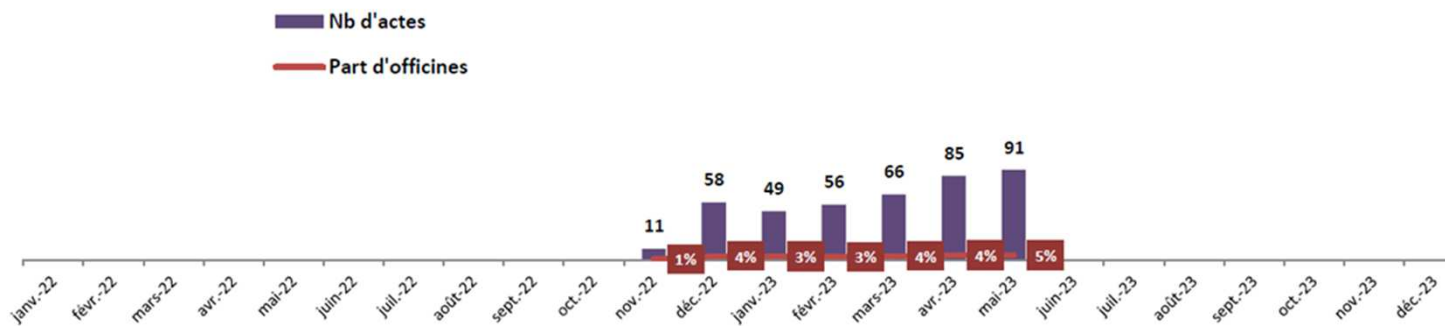
AIDE A LA TELECONSULTATION des pharmacies de BFC - par mois en 2022 et 2023



14 officines de notre département ont réalisé une aide à la téléconsultation. 864 téléconsultations ont été réalisées dans nos pharmacies.

18 pharmacies proposent l'accompagnement femmes enceintes soit 31 entretiens réalisés- notre département est celui qui propose le plus cet accompagnement à fin mai.

ENTRETIENS FEMMES ENCEINTES pharmacies de BFC - par mois en 2022 et 2023



ACTION DE CONTRÔLE : CONTRÔLE FACTURATION 2023

L'action de contrôle national facturation 2023 a débuté au mois de juin et se terminera le 2 novembre (notification indu)

L'analyse des factures porte sur la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023.

8 pharmacies ont été retenues selon un observatoire transmis par la CNAM.

Un point sur les anomalies identifiées sera réalisé à l'occasion de la prochaine commission.

POINT ACCOMPAGNEMENT

Les campagnes d'accompagnement en cours de déploiement:

- **Campagnes DAM:**
 - produits d'autocontrôle de la glycémie (bandelettes diabète de type 2)
 - Médicaments onéreux
- **Campagne DNS:**
 - Ordonnance numérique
- **Flash info (accessible sur infocpam90.fr)**
 - Solution stérile pour traitement sécheresse oculaire
 - Complément nutritionnel oral
 - Contraception d'urgence et préservatif
- **Informations nationales « OSMOSE » envoyées depuis la dernière commission**
 - 27/03/2023: Annuaire des accessibilités
 - 12/04/2023: décalage calendrier SEGUR
 - 18/04/2023: contraception d'urgence
 - 21/04/2023: fausse ordonnance OZEMPIC
 - 24/04/2023: contrôle des médicaments onéreux
 - 22/05/2023: bandelettes glycémiques
 - 20/06/2023: sécurité améli pro

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Télétransmission- MSS- taux alimentation et consultation DMP

- Taux de télétransmission en 06/2023 99.03% dont 81.46 % de sécurisé
- SCOR : 100 %
- ADRi : en 06/2023 : 100% équipées
- MSSANTE : 100 %
- DMP : en 07/2023 : 100 % compatible

0 alimentation - 1 consultation

L'ordonnance
numérique
Pourquoi ?
Comment ?



 L'ORDONNANCE
NUMÉRIQUE



 L'Assurance
Maladie

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

 SANTÉ
FAMILIALE
SOLIDARITÉ
TERRITORIALE

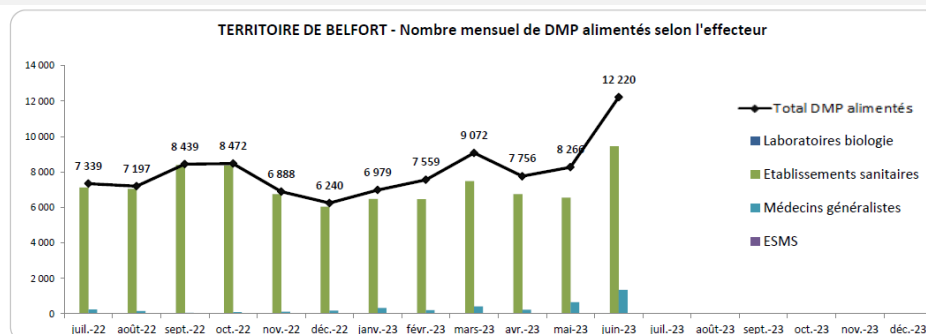
ICI
votre pharmacie
peut recevoir
votre ordonnance
par messagerie sécurisée
directement depuis l'espace.

**mon
ESPACE
SANTÉ**
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

 Rendez-vous
sur monespace.sante.fr
ou téléchargez l'application.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

DMP



Les alimentations des laboratoires de biologie sont rattachées au site juridique. A noter qu'aucun site principal n'est implanté dans le T. de Belfort : les labos présents sont uniquement des sites géographiques (notamment de Bioallan dont le site principal est situé dans le Doubs).

		Suivi de l'alimentation				
		janv-23	févr-23	avr-23	mai-23	juin-23
nom région	Secteur d'activité	Nb de DMP alimentés (Hors HR/PA, hors	Nb de DMP alimentés (Hors HR/PA, hors	Nb de DMP alimentés (Hors HR/PA, hors attestations de	Nb de DMP alimentés (Hors HR/PA, hors attestations de	Nb de DMP alimentés (Hors HR/PA, hors
Bourgogne-Franche-Comté	Autres structures	399	176	11	11	11
Bourgogne-Franche-Comté	Centres de Santé	1 106	1 165	1 264	1 319	1 448
Bourgogne-Franche-Comté	Etablissements médico-sociaux	19 305	19 316	19 610	19 738	19 885
Bourgogne-Franche-Comté	Etablissements sanitaires	288 383	313 015	367 787	391 594	424 528
Bourgogne-Franche-Comté	Laboratoire de biologie	440 318	453 912	476 346	485 412	493 777
Bourgogne-Franche-Comté	Pharmacies	1 090	1 122	1 257	1 323	1 415
Bourgogne-Franche-Comté	Professionnels libéraux	54 582	74 477	124 064	152 117	184 922

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

[MSS: données au 31/05/2023](#)

FOCUS COMMANDES SEGUR ET LABELLISATION

Référencement *SEGUR*

- 8 logiciels pharmacies sont référencés
- A ce jour, sur l'ensemble des logiciels utilisés dans le département, seul Esculape de Pharmavision n'est pas référencé et ne le sera pas.

Ordonnances numériques:

Le 24 août, le logiciel d'officine LEO (Version 2.0.1.8) de la société CERP Rouen a terminé avec succès sa phase de présérie ordonnance numérique.

Il devient ainsi le 2ème logiciel d'officine autorisé à déployer au niveau national le service socle ordonnance numérique. Le déploiement devrait commencer progressivement au cours du mois de septembre.

1^{er} logiciel LGPI

MON ESPACE SANTÉ: NOUVELLE FONCTIONNALITÉ TRANSMISSION ORDONNANCE

FONCTIONNALITÉ D'ENVOI D'ORDONNANCE À UNE OFFICINE PAR L'USAGER

Un parcours en 3 étapes :



1

L'**usager cherche** dans ses documents présents dans son profil Mon espace santé **l'ordonnance à partager** à une pharmacie



2

Il **sélectionne un destinataire** parmi la liste de ses contacts disponibles, les pharmacies proposées ou effectue une recherche de pharmacie



3

Il **rédige un message** pour accompagner son ordonnance (message prérempli mais modifiable par l'usager)

Prérequis Usager

- ✓ Avoir activé son profil Mon espace santé

Prérequis Officine

- ✓ Être équipé d'une Boîte aux lettres (BAL) MSSanté de type Organisationnelle

FONCTIONNALITÉ D'ENVOI D'ORDONNANCE À UNE OFFICINE PAR L'USAGER



Tout document stocké dans la rubrique Documents de Mon espace santé peut être partagé avec une pharmacie. Le partage n'est pas réduit aux seules ordonnances



La fonctionnalité est ouverte sur tout le territoire.



- L'envoi d'ordonnance se fait de façon privilégiée **vers une officine déjà fréquentée par l'usager** (présente dans historique des remboursements)
- Possibilité d'effectuer une recherche de pharmacie (officine non présente dans HR mais disposant d'une BAL MSSanté organisationnelle), **pas de communication faite auprès des usagers sur cette possibilité qui doit rester exceptionnelle**



Toutes les pharmacies qui disposent d'une BAL MSSanté organisationnelle déclarée dans le référentiel de l'Agence du numérique en santé (ANS) sont susceptibles de recevoir des messages de la part d'usagers. Il n'y a pas "d'accord" en amont à recueillir de chaque pharmacie



Généralisée le 15 mai 2023 sur Mon espace santé en version web



Fonctionnalité disponible sur mobile depuis le 22 mai 2023

Qualité facturation (fév 23- juil 23):



Taux moyen de rejet de 1,04% (0,94%-1,10%)

Sur un total de
547408 factures
Top 5 des anomalies

Prescripteur inconnu au fichier national des prescripteurs 505 factures soit 0,09%

Il s'agit d'erreur de saisie des prescripteurs, en cas de présence de la prescription médicale via SCOR au moment du traitement des factures. Ces dernières sont recyclées et une information sur le numéro de prescripteur à utiliser est envoyée via le courriel

Le contrat C2S/ ACS transmis est différent de celui présent au référentiel 480 factures soit 0,09% - + 128

Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de factures sécurisées sans indicateur de forçage.

Quantité de conditionnement délivrée > au seuil maxi 422 factures soit 0,08% - + 124

Les factures sont rejetées si la quantité délivrée est supérieure au seuil autorisé.

A l'inverse, si la télétransmission est conforme à la prescription médicale, les factures sont recyclées en scindant la facture en 2 lignes.

Modération du ticket modérateur non trouvée en base 341 factures soit 0,06% - + 60

Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage

Prescription interdite à cette date 340 factures soit 0,06%

Dans le cas où le prescripteur est un praticien et qu'il est présent dans la BDO Praticien, le système vérifie que la date de prescription est postérieure à la date de début de droit d'exercice de ce praticien..

04

POINTS DIVERS

L'Assurance Maladie vous informe

Le message ne s'affiche pas correctement ? [Cliquez ici](#)



amelipro

Madame, Monsieur,

La vaccination contre les Papillomavirus Humains (HPV) prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des cancers de l'utérus, de l'oropharynx et des verrues anogénitales.

Le taux de couverture vaccinale des adolescents est pourtant préoccupant en France. Ainsi, seuls 41 % des jeunes filles et 8 % des jeunes garçons de 16 ans étaient vaccinés contre les HPV en 2022, loin de l'objectif de 80% à horizon 2030, fixé par la Stratégie décennale de lutte contre les cancers.

En tant qu'infirmier, sage-femme, pharmacien, vous jouez un rôle primordial dans l'accompagnement vers la vaccination :

1. En rappelant à vos jeunes patients et à leurs parents l'importance de la vaccination contre les HPV.
[Retrouvez ici les arguments clés pour répondre aux questions de vos patients.](#)

2. En vaccinant les jeunes de 11 à 19 ans contre les HPV :
- Pour les jeunes filles et garçons âgés de 11 à 14 ans, deux injections sont nécessaires, espacées de 6 à 13 mois.
- Un rattrapage de la vaccination est possible entre 15 et 19 ans : 3 injections sont alors nécessaires.

La vaccination est également recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans, chez les hommes ayant ou ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes.
[Retrouvez ici plus d'informations sur les modalités de vaccination contre les HPV.](#)

A noter - A la rentrée 2023, une campagne de vaccination généralisée sera lancée dans les collèges publics pour les élèves de 5^{ème} qui n'auraient pas encore bénéficié d'une protection vaccinale.

En Australie, le succès de la campagne de vaccination contre les HPV, associée au dépistage du cancer du col de l'utérus, ouvre la perspective d'une éradication du cancer du col de l'utérus d'ici une quinzaine d'années.

D'avance, je vous remercie de votre implication pour répondre aux questions des adolescents et de leurs familles et les accompagner dans la prévention des cancers.

Cordialement,

Docteur Dominique Martin
Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie

Pour plus d'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Rendez-vous sur ameli.fr l'Assurance Maladie en ligne

Merci de ne pas répondre à cet e-mail, adressé automatiquement. Pour vous assurer de recevoir nos emails, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse assurance-maladie@urc.ameli.fr à votre carnet d'adresses.
Pour ne plus recevoir nos emails, [cliquez ici](#).
Pour la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, l'Assurance Maladie vous recommande de ne jamais communiquer vos codes confidentiels permettant l'accès aux services de l'Assurance Maladie.
Vos données personnelles sont traitées dans les systèmes d'information de l'Assurance Maladie soit utilisées exclusivement pour les missions confiées par la législation, l'amélioration de la qualité de la relation avec nos publics ou pour la promotion de nos offres de services.
Elles peuvent aussi être cédées auprès de nos partenaires institutionnels.
Elles sont conservées pour la durée nécessaire au traitement concerné. Cette durée peut être plus longue selon la nature des données, la finalité des traitements, et les exigences légales ou réglementaires.
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à certaines limitations de leur traitement. Le droit d'opposition s'applique, sauf à ce que l'Assurance Maladie justifie d'un motif légitime et impérieux comme un fondement légal obligeant leurs traitements. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant (ou à l'équivalent) la protection des données.
Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur Ameli.fr.
En cas de difficulté dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

VACCINATION HPV 2023 – MAILLING 30/08/23

Lien améli: <https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/sage-femme/actualites/progresser-dans-la-vaccination-hpv-des-11-19-ans-le-role-des-professionnels-de-sante-est-essentiel>

Et différents liens dans le mailing sous e-cancer.fr et vaccination info service.

A compter de septembre; campagne de vaccination dans les classes de 5^{ème} – déploiement et organisation en cours en lien avec le centre de vaccination de la PMI

VACCINATION ANTI GRIPPALE 2023

Bilan 2022

Campagne vaccination grippe saisonnière et Covid- 17 octobre 23 – 31 janvier 24

La campagne de vaccination automnale sera une campagne commune de vaccination Grippe et Covid-19, avec les principales caractéristiques suivantes connues à ce jour :

- Deux vaccins (il n'y aura pas cette saison de vaccin combiné grippe-covid-19),
- Deux circuits de vaccination et de prise en charge : les circuits propres à chaque vaccination et les modalités de prise en charge des vaccins et de l'injection demeurent inchangés,
- Un alignement des cibles sur les cibles de la vaccination grippe : tous les assurés ciblés pour la grippe sont également ciblés pour la vaccination Covid-19,
- Un courrier commun d'invitation à la vaccination grippe-Covid-19,
- Une nouvelle campagne de communication commune.

[-https://www.has-sante.fr/jcms/p_3417245/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-anticipation-des-campagnes-de-vaccination-en-2023](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3417245/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-anticipation-des-campagnes-de-vaccination-en-2023)

LA PROCHAINE COMMISSION SE TIENDRA *LE 12 MARS 2024*

**À 9H POUR LA SECTION SOCIALE ET 9H03 POUR LA SECTION
PROFESSIONNELLE**